



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville – Avenue de la République – CS 71407 – 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Pôle Arrêtés

23/AR131

Visa de M. MEONI

Directeur Général des Services

Visa de Mme MANA 

Chef du Service Affaires Générales

Publié Le

01 DEC. 2023

23/AR131 ABROGATION DE LA DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME CHRISTELLE MADDALENA DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES

Josée MASSI, Maire de TOULON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles :

- L2122-19 qui prévoit que « le Maire peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature : au Directeur Général des Services et au Directeur Général Adjoint des Services de mairie ; au Directeur Général et au Directeur des Services Techniques ; aux responsables de services communaux »,

- L2122-20,

VU le décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 modifié, portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

VU l'élection des conseillers municipaux du 15 mars 2020,

VU le Procès-Verbal de la Séance Publique du Conseil Municipal du 3 mai 2023 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjointes,

VU l'arrêté 23/AR17 du 3 mai 2023 portant délégation de signature à Madame Christelle MADDALENA, Directeur Général Adjoint des Services,

ATTENDU qu'il convient, dans un souci de bonne administration, d'abroger l'arrêté 23/AR17 du 3 mai 2023 susvisé,

ARRETE

ARTICLE 1 :

L'arrêté 23/AR17 du 3 mai 2023 est abrogé.

ARTICLE 2 :

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Madame Christelle MADDALENA.



ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Toulon est chargé de la publication et de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Département du Var.

Fait à TOULON en l'Hôtel de ville, le 1 décembre 2023

Josée MASSI
Maire de Toulon



Voies et délais de recours :

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon sis 5, rue Jean Racine CS 40 510, 83 041 Toulon Cedex 09 tél : 04.94.48.79.30 fax :04.94.42.79.89, par voie postale ou au moyen de l'application informatique Télérecours citoyens accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, et ce dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours gracieux peut également être formulé auprès de l'auteur de la décision dans ce même délai.

Transmis au contrôle de légalité le :

Accusé de réception le :

Affiché le :

Notifié le :

Publié Le

01 DEC. 2023

Acte à classer

lmc1313001

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_1_2023-12-01T16-17-37.00 (MI249301795)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20231201-lmc1313001-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : 23/AR131 ABROGATION DE LA DELEGATION DE SIGNATURE DE MADAME
CHRISTELLE MADDALENADIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES

Date de décision : 01/12/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.5. Delegation de signature

Acte : 99_AR-083-218301372-20231201-lmc1313001-AR-1-1_1.PDF Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 01/12/23 à 16:17

Par MANA ID Sophie

Transmis

Date 01/12/23 à 16:17

Par MANA ID Sophie

Accusé de réception

Date 01/12/23 à 16:28